

La biodiversité, notre assurance-vie

Protéger et préserver la biodiversité : le vert vous va si bien !

La biodiversité : notre assurance-vie

Ce qu'on appelle 'biodiversité', c'est la richesse biologique des organismes vivants, la diversité des relations qu'ils entretiennent entre eux et avec leur milieu. Ces relations/interactions forment des réseaux complexes et interdépendants. Ce sont notamment les abeilles, les oiseaux, mais aussi les arbres, et ce sont les Hommes également.

Vitale, la biodiversité dépérit, s'appauvrit d'année en année. Trois exemples emblématiques dont on entend régulièrement parler :

- Les populations d'abeille mais aussi les pollinisateurs sauvages sont en danger. Or, la pollinisation est nécessaire à la production des fruits et à la grande majorité des productions agricoles.
- Les arbres, qui fournissent du bois pour d'innombrables utilisations, connaissent des dépérissements espèce après espèce.
- Le moineau domestique, réputé très commun et adapté aux villes a perdu 95 % de ses effectifs en 25 ans à Bruxelles¹.

En cause ? Notamment², une utilisation toujours plus intensive du moindre mètre carré de notre territoire:

- les vastes plaines agricoles sont devenues des déserts biologiques qui font fuir la plupart des espèces sauvages ;
- le réseau de routes et autres infrastructures, qui sont autant de barrières écologiques, ne finit pas de se densifier ;
- les zones d'activités économiques grandissent sans laisser de place au retour de la nature ;
- même les forêts sont gérées pour être toujours plus productives au détriment de la biodiversité ;
- le bâti résidentiel grignote les espaces et déroule son lot de terrains certes verts mais très souvent aseptisés ;
- etc.

Ecolo constate qu'il y a une meilleure prise de conscience des enjeux climatiques, même si les actes politiques ne sont pas encore à la hauteur des constats, et s'en réjouit. Pour les Verts, il est indispensable de prendre une égale mesure des enjeux liés à l'état de la biodiversité. En effet, ces derniers sont essentiels pour répondre efficacement aux problèmes liés aux dérèglements climatiques et réciproquement.

¹ Source : étude AVES notamment relayée par la RTBF en avril 2018 : https://www.rtb.be/info/regions/detail_bruelles-des-citoyens-se-mobilisent-pour-sauver-les-moineaux-domestiques?id=9888366

² L'état de la biodiversité est aussi influencé par des paramètres globaux tels l'impact des changements climatiques ou les conditions de survie des espèces migratrices au cours de leur périple.

En effet, il y va notamment de notre sécurité alimentaire, de la production d'eau potable et d'air frais, de la régulation des inondations, de la beauté de nos paysages ou encore de la protection contre les maladies et de la lutte contre le réchauffement climatique. Cette dégradation du capital naturel commun entraîne des pertes économiques de plus en plus manifestes, limite la compétitivité, détériore la qualité de la vie et impacte la santé.

Restaurer et mobiliser le capital naturel peut par contre s'avérer une opportunité majeure pour un développement social et économique significatif et équilibré.

Il est nécessaire d'avoir une réponse urgente, transversale et d'envergure concernant la préservation de la biodiversité, qui doit être vue comme un enjeu de société central, qui implique tant les politiques, que les citoyens, les entreprises, les universités...

La résilience offerte par la biodiversité qui garantit que l'air, l'eau, les sols, les forêts, les champs et les prairies vont continuer à fournir leurs services indispensables lors de la part des changements climatiques désormais inéluctables. Cette résilience constitue, par elle-même, un moyen efficace d'affronter le dérèglement climatique du XXI^e siècle et joue le rôle d'une véritable assurance-vie pour l'être humain.

L'être humain n'est rien sans la diversité du vivant. On n'existerait même pas du tout sans cette biodiversité : c'est justement cette variété et les interactions entre ces vivants qui prodiguent nourriture, fibres et médicaments (c'est ce qu'on appelle les services « de prélèvement »), qui régulent le climat, protègent contre les inondations, fertilisent les sols ou encore favorisent la pollinisation (= services « de régulation »), qui offrent des espaces touristiques et de loisirs, garantissent la beauté des paysages (= services « culturels ou sociaux ») et enfin, reconstituent les écosystèmes (= services « d'auto-entretien »).

Quelques chiffres de cette extinction silencieuse

Les scientifiques parlent de la « 6^e extinction de masse de la biodiversité depuis l'apparition de la vie sur Terre » pour faire le parallèle avec la 5^{ème} qui est à l'origine de la disparition de tous les dinosaures il y a 65 millions d'années.

A l'échelle mondiale, sur les 91 523 espèces étudiées par l'International Union for Conservation of Nature (IUCN) 25 821 sont menacées d'extinction³, parmi lesquels « des groupes d'espèces autrefois abondants comme les frênes ou les antilopes, ainsi que des plantes sauvages importantes pour la sécurité alimentaire »⁴.

L'Indice Planète vivante (IPV) révèle que « les populations mondiales de poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles ont régressé de 58 % entre 1970 et 2012 »⁵.

Ce constat vaut également pour la biodiversité cultivée. Ainsi, au cours des cent dernières années, 75 % de la diversité génétique végétale a été perdue à la suite de l'abandon de multiples variétés locales au profit de variétés génétiquement uniformes, peu capables de s'adapter à des conditions écologiques et climatiques changeantes ou en évolution. Aujourd'hui, 75 % de la production alimentaire mondiale est générée par douze cultures et cinq espèces animales. 30% des races d'élevage sont menacées d'extinction; six races sont perdues chaque mois.

³Red List of threatened Species (espèces dans une situation critique, en danger ou vulnérables) 2017 (version 2017.3). Voy. <http://www.iucnredlist.org/>.

⁴Rapport 2017, voy. :<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/REP-2018-003-Fr.pdf>

⁵Voy. : <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante-2016>.

Parmi les 250 000 à 300 000 espèces végétales comestibles connues, seulement 150 à 200 sont utilisées par les humains. Trois seulement - le riz, le maïs et le blé - contribuent à près de 60% des calories et des protéines obtenues par l'homme à partir de plantes.⁶

Plus proche de nous, en Wallonie, il ressort notamment du dernier Rapport sur l'état de l'environnement wallon⁷ que plus de 50% des populations d'oiseaux nicheurs⁸, 27,4% des mammifères, 57,1% des reptiles, 36,6% des poissons, 35,7% des libellules, 31,9% des plantes supérieures sont menacés d'extinction⁹. Par ailleurs, le réseau Natura 2000, qui englobe nos milieux les plus précieux, est globalement très dégradé : 90 % des habitats Natura 2000 et 66 % des espèces sont dans un état de conservation défavorable. Le suivi des oiseaux communs montre que le déclin se poursuit, en particulier en zone agricole où les effectifs d'oiseaux ont été réduits de moitié en 25 ans. Enfin, le territoire wallon est très fragmenté (c-à-d qu'il y a peu d'habitats naturels continus) : seuls 2,9 % du territoire sont considérés comme peu fragmentés.

Des politiques insuffisantes et inefficaces

A l'heure actuelle, différents instruments internationaux, européens, nationaux et régionaux ont été adoptés dans le but d'enrayer le phénomène d'extinction du vivant mais ils ne parviennent pas à leurs objectifs, notamment par manque de coordination, concertation, réelle stratégie globale et transversale.

Au niveau des politiques wallonnes actuelles, Ecolo dresse un constat d'échec et la faiblesse des actes posés. En effet, le Ministre cdH Carlo Di Antonio aurait dû élaborer un programme d'action pour la protection de la nature », en vertu de l'article D. 31 du Code de l'environnement. En lieu et place a été lancé en 2015 le « Réseau Wallonie Nature »¹⁰, qui s'apparente à une compilation d'actions déjà menées ou en projet dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la chasse et de la pêche ayant des effets positifs pour la biodiversité. Il n'avance également pas sur son schéma de développement du territoire, qui, dans son état actuel nie toutes les liaisons écologiques indispensables pour permettre d'assurer à la fois la persistance des espèces et des habitats rares et menacés (pour la biodiversité, par l'homme) et d'assurer une large diversité de services écosystémiques (pour l'homme, par la biodiversité)¹¹.

Les mesures du Réseau Wallonie Nature sont certes intéressantes (par exemple, le maintien et la plantation de haies et de vergers, ...), mais elles ne sont pas articulées en un dispositif d'actions stratégiques doté de priorités, elles ne sont pas rattachées à des objectifs, encore moins chiffrés et budgétés en rapport avec ces objectifs, elles ne font pas l'objet de suivi ou de rapportage, elles ne s'imposent pas dans les autres politiques menées par le Gouvernement, comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'économie, etc. Tout au plus, reposent-elles exclusivement sur la bonne volonté d'acteurs locaux auxquels elles s'adressent sans agir sur l'environnement législatif, réglementaire ou incitatif qui permettrait

⁶Source: <http://www.fao.org/docrep/007/y5609e/y5609e02.htm>

⁷Rapport 2017, voy. : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/REP-2018-003-Fr.pdf>; Stratégie wallonne de développement durable, disponible sur: <http://developpementdurable.wallonie.be>. Rapport sur l'Etat de l'environnement wallon 2017, disponible sur : <http://etat.environnement.wallonie.be>

⁸Stratégie wallonne de développement durable, disponible sur: <http://developpementdurable.wallonie.be>.

⁹Voy. STATBEL, Part des espèces menacées, par région (dernière évaluation disponible au moment de la publication en 2017), disponible sur le site : <https://statbel.fgov.be>.

¹⁰<http://biodiversite.wallonie.be/fr/reseau-wallonie-nature.html?IDC=5929>

¹¹Voyez e.a. la proposition pour améliorer la cohérence de la réflexion préliminaire du SDT du Professeur Marc Dufrêne, en date du 29 décembre 2017 ainsi que les propositions d'ajouts faites par IEW, également en décembre 2017, à la suite des ateliers tenus sur l'avant-projet de SDT.

de faciliter leur appropriation. Dans ces conditions, il ne faut guère s'étonner de leur non mise en œuvre ou de leur mise en œuvre insuffisante, voire même contradictoire¹².

La place de la biodiversité dans l'organigramme du Service public de Wallonie (SPW) est confinée à une Direction, sous la tutelle d'enjeux économiques supposés plus importants.

Le lobbying, bien présent dans les cabinets ministériels et l'administration wallonne, renforce encore ce constat d'une subordination totale de la biodiversité à des enjeux économiques individuels ou corporatistes.

Ecolo déplore enfin que quelque 500 ha de réserves naturelles agréées sont en attente de validation depuis deux à trois ans. Le Ministre Collin (cdH) a bien validé la semaine dernière 110 ha de réserves naturelles mais cette annonce peut s'apparenter à du greenwashing : ces 110 ha représentent des réserves publiques et privées, et sont liés à des dossiers introduits entre 2012 et 2014 (!). Il y a un flou absolu dans le traitement des dossiers qui sortent de manière désordonnée et arbitraire. Rappelons que les forêts couvrent près de 33 % du territoire de la Wallonie, soit 556.200 hectares. La surface bénéficiant du statut légal de réserves naturelles en Wallonie occupe 1,18 % du territoire. C'est même moins qu'en Flandre (3%).

Rappelons en outre que le cdH a exercé la compétence 'nature' quasi en continu (si on excepte l'épisode Happart sous l'arc en ciel) , voire même de père en fils (Benoît et Guy Lutgen) depuis 35 ans.

Visions écologistes et solutions

La biodiversité, c'est un tout. Il est fondamental de répondre à ses besoins par un tout. Si on veut une réelle mise en œuvre et des résultats tangibles, il faut adopter une stratégie (ambitieuse) et une échéance (2030).

En Wallonie, les députés Ecolo Hélène Ryckmans et Philippe Henry en tête, ont déposé une proposition de résolution qui prend l'ensemble des enjeux à bras le corps.

Concrètement, pour Ecolo, de façon globale :

- Il faut initier dès à présent des "Assises de la Biodiversité", fédérant l'ensemble des acteurs, publics, privés - qu'ils soient issus de l'agriculture, de la foresterie, du monde de l'entreprise, du secteur associatif ou des universités - en vue d'élaborer ensemble une stratégie wallonne de la biodiversité à présenter au Parlement pour février 2019, accompagnée obligatoirement d'une structure écologique principale ;
- Il faut résolument se diriger vers une Wallonie et une Belgique sans pesticides ;
- Plus de réserves naturelles : en moyenne, sur la période 1990 - 2016, un peu plus de 550 ha ont été désignés chaque année. Ecolo veut initier la création de 1000 ha de réserves naturelles supplémentaires, dont minimum 300 ha de réserves naturelles agréées d'ici décembre 2018. Rappelons qu'actuellement, la surface bénéficiant du statut légal de réserves naturelles en Wallonie occupe seulement 1,18 % du territoire ;
- lancer la restauration d'au moins 15 % des sites Natura 2000 dégradés ;
- supprimer, via un ciblage adéquat et après une évaluation appropriée, les aides publiques et les avantages fiscaux qui portent préjudice à la biodiversité et notamment aux sites, habitats et espèces protégées ;

¹²par exemple, des parcelles financées par la PAC au mépris d'un procès-verbal du DNF constatant une infraction.

- Réformer la fiscalité verte pour encourager les bonnes pratiques et, a contrario, décourager les pratiques préjudiciables, par exemple avec une TVA à 21 % (contre 12 % actuellement) sur les pesticides, à l'instar de la France.
- intégrer les risques pour la nature à l'étranger dans les normes de produits et les marchés publics¹³ ;
- créer une labellisation « biodiversity friendly » pour aiguiller les consommateurs dans leurs achats.

Au niveau local, nous proposons de :

- Développer les Plans Communaux de Développement de la Nature ;
- Soutenir les initiatives citoyennes et associatives pour proposer des biotopes à protéger. On constate que, souvent, les lieux préservés le sont du fait d'initiatives individuelles. Ces dernières doivent pouvoir être soutenues, encouragées, protégées ;
- Promouvoir la gestion participative des réserves naturelles, en partenariat politique-citoyens-associations ;
- renforcer dans les communes le rôle de l'éco-conseiller ainsi que de tous les « médiateurs environnementaux » (parcs naturels, contrats de rivière) afin qu'ils valorisent les outils à disposition des agriculteurs, entreprises, associations et citoyens pour protéger et développer la biodiversité (exemple des subventions pour les éléments du paysage, ou la promotion des jardins sauvages et du maillage urbain).

¹³Exemple: supprimer les produits à base d'huile de palme.